



Processus de décisions en matière de communication des informations

GT transparence et secrets

14 octobre 2020

L' INSTRUCTION DES DEMANDES

1. Expression de la demande auprès d'un CNPE ou de la Direction Générale de l'Entreprise



2. Enregistrement de la demande dans le cadre du processus « demandes et plaintes ».



Information
CLI si la demande relève du domaine de
compétences de celle-ci



3. Instruction de toutes les demandes dans le cadre légal de l'article L 125-10 et traitement de la demande en fonction de la complexité par les CNPE et les appuis nationaux (UNIE, Direction Technique, Direction Juridique) / type tour de contrôle

L' INSTRUCTION DES DEMANDES

4. Typologie de la demande : simple ou complexe

Demande simple



Envoi de la réponse sous 1 mois
Copie CLI

Demande complexe



Envoi de la réponse sous 2 mois maximum
Information préalable du demandeur
+ copie CLI

5. Reporting des demandes

Publication dans le rapport annuel de chaque site
« des demandes et plaintes »
reçues et traitées



LE TRAITEMENT DES REPONSES

➤ Majorité des cas : EDF **communique l'information ou le document dans son intégralité**

Toutefois, lorsque la communication de certaines informations est susceptible de porter atteinte à des **secrets protégés par la loi** (sûreté de l'Etat, la sécurité publique ou la sécurité des personnes, ou encore au secret des affaires), elles font l'objet d'une occultation dans les documents transmis

➤ Dans tous ses courriers de réponse, EDF précise au demandeur que s'il n'est pas satisfait de la réponse apportée, il **peut saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) dans un délai de deux mois.**

➤ Une copie de toute réponse est adressée par EDF à la **Commission Locale d'Information.**

QUELLES SONT LES GRILLES D'OCCULTATION DES SECRETS PROTEGES? (1/2)



Occultations au titre de la sécurité publique

(prévention contre les actes de malveillance), principalement :

- La description détaillée des bâtiments et ouvrages de génie civil (cotes, dimensions, épaisseurs de murs),
- Les plans avec légendes précises des bâtiments et installations et mention des accès,
- Les repères de matériels, qui facilitent leur localisation,
- Les informations sur les flux des matériaux en provenance de ou à destination des INB,
- La localisation des matériels (quand elle est plus précise que le nom du bâtiment),
- Les schémas mécaniques et électriques détaillés (notamment lorsqu'ils mentionnent les repères matériels),
- La localisation d'éventuels points sensibles liés à la sécurité de l'installation,
- Les noms et lieux des fabricants, installations d'essais, bureaux d'études.

QUELLES SONT LES GRILLES D'OCCULTATION DES SECRETS PROTEGES? (2/2)

Occultations au titre du droit de propriété intellectuelle et du secret des affaires
principalement :

- Les spécifications et caractéristiques détaillées ou pointues des matériaux ;
- Le nom des centrales étrangères, lorsqu'ils sont associés à des informations relatives à leur conception,
- Les données détaillées concernant la neutronique,
- Les noms et descriptions détaillés des codes de calcul utilisés,
- Les résultats des études énoncés en termes de marge aux critères techniques.
- Les hypothèses et méthodes détaillées relatives à une étude d'accident : aggravant, valeur et sens de pénalisation des paramètres, valeurs numériques des hypothèses, seuils de réglage et délai d'action du système de protection, méthodologies et modélisations détaillées....,

Les informations sur lesquels les cocontractants d'EDF (prestataires et sous-traitants) détiennent de droits de propriété, font l'objet d'un traitement en accord avec ceux-ci (autorisation de divulgation et occultations opérées)

Occultations au titre de la vie privée : les noms des personnes sont systématiquement occultés

COMMENT SONT OPEREES LES OCCULTATIONS ?



Des experts vérifient les critères d'occultation et leurs retours font l'objet d'échanges avec les appuis nationaux ou représentants des cocontractants



Les passages occultés sont explicitement mis en évidence dans les documents



Les éléments à occulter sont masqués et identifiés entre crochets

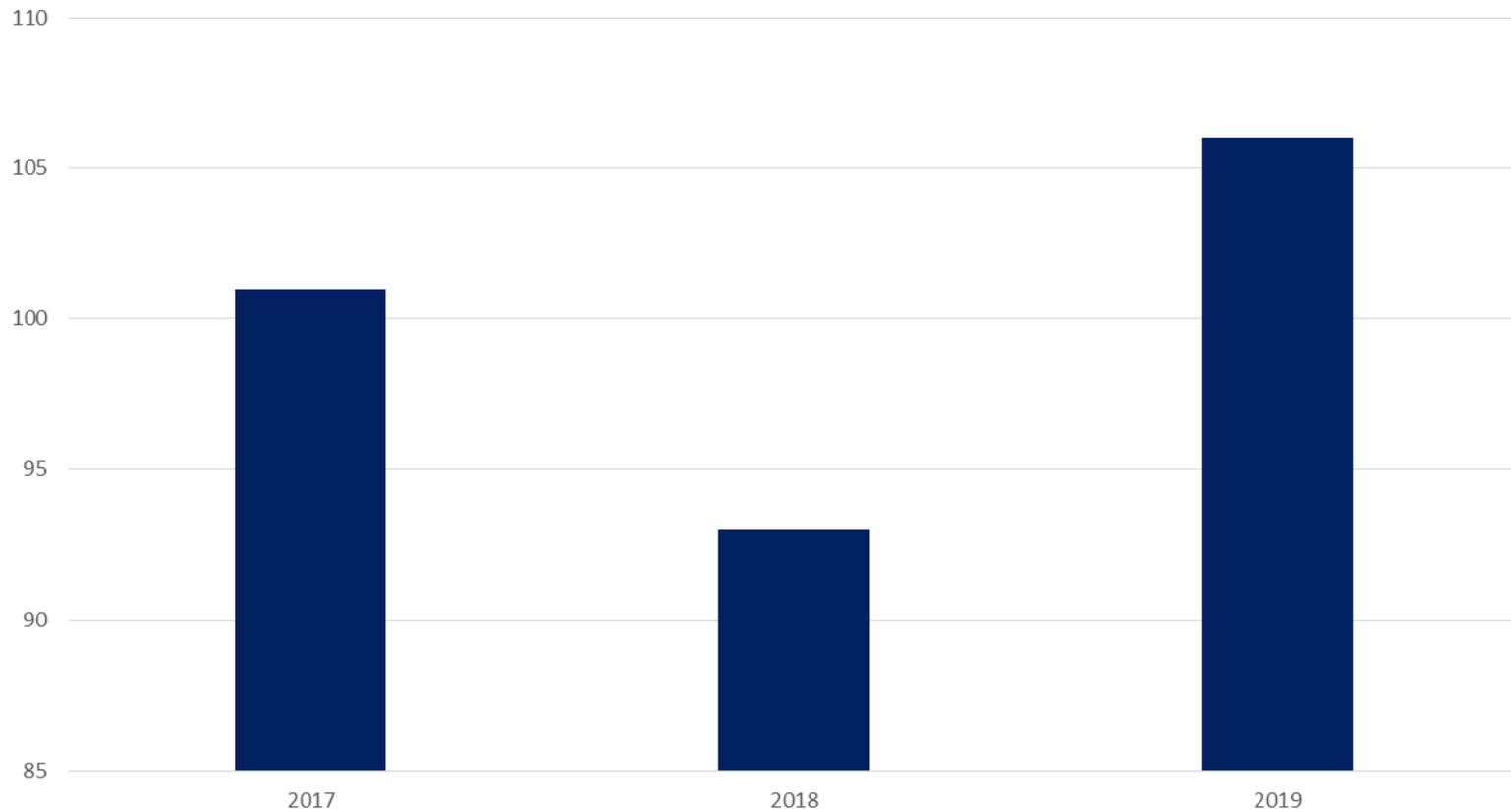
LES DEMANDES DU PUBLIC

SUJETS

1. Nuisances sonores : bruits, claquements de soupapes
2. Surveillance de l'environnement : qualité de l'eau, rejets
3. PPI, campagne de distribution d'iode
4. Informations générales sur le fonctionnement d'une installation nucléaire
5. Evénements techniques d'exploitation

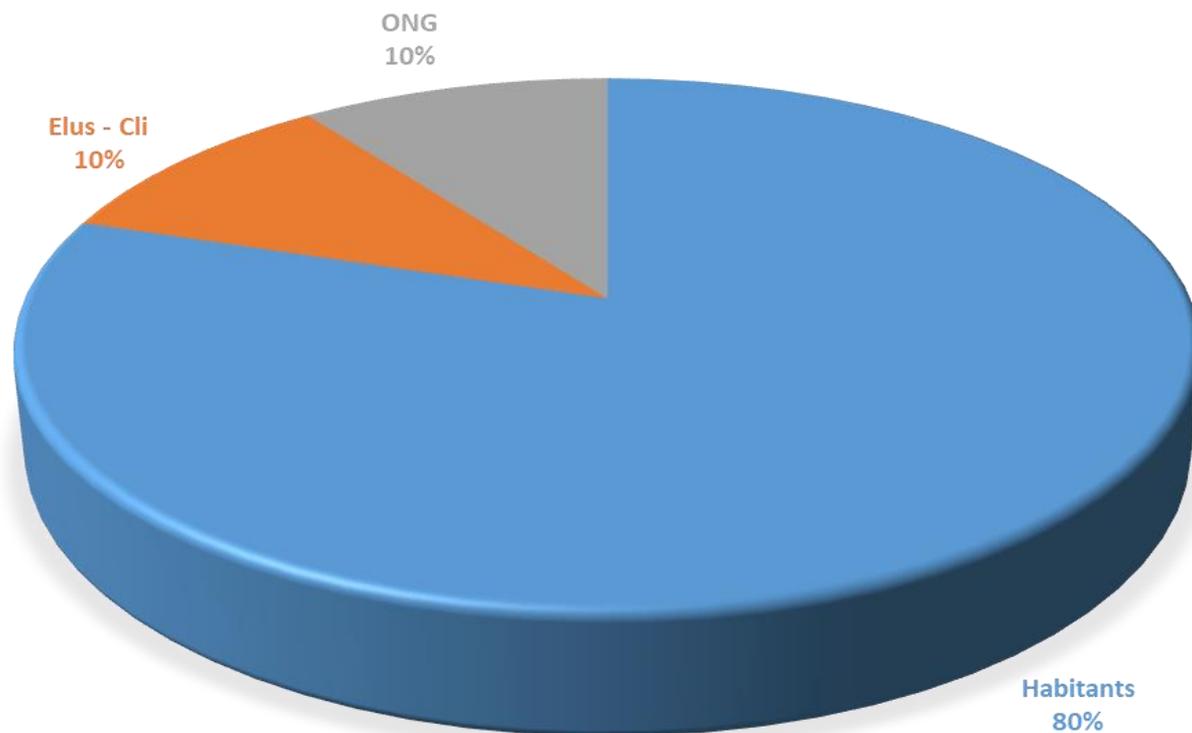
LES DEMANDES DU PUBLIC

Volume des demandes traitées
Depuis 2017



LES DEMANDES DU PUBLIC

ORIGINE DES DEMANDES



NB :

- 80 % des demandes émanent des habitants
- Les demandes des ONG relèvent principalement de la catégories des demandes techniques et complexes.

LE TRAVAIL AVEC LES CLIS

Aux demandes d'information reçues et traitées dans le cadre du processus « demandes et plaintes », instruit dans le cadre de l'article L125-10, un échange d'information est réalisé tout au long de l'année avec les Commission locales d'information.

NOMBRE DE REUNIONS EN 2019

70 Réunions : assemblées générales, réunions plénières, commissions techniques et réunions de travail thématiques, visites d'installations

NOMBRE D'ECHANGES EN 2019

250 Réponses aux questions des CLI et transmission d'informations

SYNTHÈSE

Le public adresse des demandes d'information et fait valoir son droit à l'information.

EDF reçoit et instruit en moyenne **2 demandes d'information par semaine.**

80% des demandes émanent directement des **citoyens** et ne portent pas sur les sujets nécessitant d'occulter des secrets protégés.

Les CLIs jouent un rôle d'éclaireur et de facilitation sur les sujets techniques plus complexes.



Le cadre légal actuel répond un équilibre entre transparence et protection des éléments permettant de faciliter un acte de malveillance et les données liées à la propriété intellectuelle